

RÉPARATIONS AU PRESBYTÈRE

Au cours de la séance du 12 octobre 1878, le Conseil municipal de Rennes-le-Château prend connaissance d'un devis établi pour de futures réparations au presbytère. L'opération est différée par manque de crédit !

Monsieur le Maire a proposé le devis des réparations à faire au presbytère montant à la somme de 787,16.

Le Conseil municipal vu le peu de ressources de la commune a décidé d'attendre encore quelque temps pour faire ces réparations et a rejeté le vote du devis.

Fait et délibéré à Rennes-le-Château le jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire a proposé le devis des réparations à faire au presbytère montant à la somme de 787,16 francs.

Le Conseil municipal vu le peu de ressources de la commune a décidé d'attendre encore quelque temps pour faire ces réparations et a rejeté le vote du devis.

Fait et délibéré à Rennes-le-Château les jour, mois et an que dessus.

L'urgence immédiate est le mobilier scolaire qui nécessite de nombreuses réparations.

Le Conseil municipal.

Vu l'urgence du mobilier scolaire et des réparations qu'il y a à faire approuve le devis conçu comme ci-dessous.

Achat d'un banc table avec bureaux pour les élèves	25	"
Bureau pour l'instituteur	60	"
Cablier noir avec chevalier portatif	1	"
Réparations à faire aux bancs et bureaux existants	25	"
Achat d'une machine à écrire et encre au journal	15	"
Cartes imprimées	1	"
Total	117	

Le Conseil municipal

Vu l'urgence du mobilier scolaire et des réparations qu'il y a à faire approuve le devis conçu comme ci-dessous

<i>Achat d'un banc table avec bureaux pour les élèves</i>	<i>25</i>
<i>Bureau pour l'instituteur</i>	<i>60</i>

Tableau noir avec chevalet portatif	15
Réparation à faire aux bancs et bureaux existants	25
Achat d'une méthode de lecture et encriers en poterie	15
2 cartes murales	15
TOTAL	155

Deux mois plus tard, le 29 décembre 1878, Monsieur le maire Jean Tisseyre ouvre la séance par cette intervention :

Vous savez tous Messieurs que depuis fort longtemps, il ne s'est fait au presbytère la moindre réparation et que dès lors il est en très mauvais état; les murs ont besoin d'être crépis et plâtrés; le sol de la salle à manger et celui du corridor doivent être carrelés, les murs latéraux du corridor doivent aussi être plâtrés. La grande chambre du premier étage dans laquelle se trouvent deux lits doit être divisée en deux par une cloison et la cheminée réparée, ainsi que celle de la salle à manger, à cause de la fumée qui on ne peut faire du feu à cause de la fumée.

Les réparations précitées étant d'une urgence incontestable je vous présente le devis et détail estimatif ci-dessous que j'ai fait dresser par M. Abel Blain maître ouvrier à Rennes pour que vous l'examiniez et délibériez en connaissance de Cause.

Devis

Désignation des ouvrages	Long.	Largeur	Quantité	Prix Unité	Montant
Plâtrer la salle à manger à l'encre	4.75	2.50	18.75	1.50	28.12
Carrelage de la salle à manger	4.75		23.75	3.00	71.25
Réparer deux cheminées à la salle à manger et à la chambre à coucher					20.00
Crépi du Corridor à double couche	18	2.50	45.00	4.30	193.50
Cloison pour diviser deux chambres avec crépi à double couche plâtre qu'on est leu	18	2.50	45.00	2.50	112.50
Capitonné, colle, couleurs et main d'œuvre					35.00
Total					389.37

Vous savez tous Messieurs que depuis fort longtemps, il ne s'est fait au presbytère la moindre réparation et que dès lors il est en très mauvais état; les murs ont besoin d'être crépis et plâtrés; le sol de la salle à manger et celui du corridor doivent être carrelés, les murs latéraux du corridor doivent aussi être plâtrés. La grande chambre du premier étage dans laquelle se trouvent deux lits doit

être divisée en deux par une cloison et la cheminée réparée, ainsi que celle de la salle à manger, à cause de la fumée où on ne peut faire du feu à cause de la fumée.

Les réparations précitées étant d'une urgence incontestable je vous présente le devis et détail estimatif ci-dessous que j'ai fait dresser par M. Vidal Blaise maître ouvrier à Rennes pour que vous l'examiniez et délibériez en connaissance de cause.

- Devis -

<i>Désignation des ouvrages</i>	<i>Long.</i>	<i>Larg.</i>	<i>Hauteur ou Épaisseur</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix à l'unité</i>	<i>Montant</i>
<i>Plâtrage de la salle à manger à 2 couches Plâtre gris et blanc</i>	5	4,75	2,50	48,75		36,56 frs
<i>Carrelage de la salle à manger</i>	5	4,75		23,75	0,75 frs	71,25
<i>Réparer deux cheminées 1 à la salle à manger et 1 à la chambre à coucher</i>					3 frs	20,00 frs
<i>Crépi du corridor à 1 seule couche</i>	18		2,50	45,00		13,50 frs
<i>Cloison pour diviser deux chambres avec crépi à double couche plâtre gris et blanc</i>	18		2,50	45,00	0,30 frs	112,50 frs
<i>Tapiserie, colle, couleurs et main-d'œuvre</i>					2,50 frs	35.
				TOTAL		288,81 frs

Le devis est accepté dans son entier par la commune mais, dépourvue de moyens, elle ne peut contribuer à cette dépense que pour la somme de 100 francs. Par l'intermédiaire du Préfet, elle sollicite donc le complément auprès du Conseil général de l'Aude. Cette demande de secours, et d'autres qui se sont ajoutées, sont discutées par l'administration départementale lors de la séance du 26 avril 1879.

Secours pour édifices du culte.

» La Commission d'administration vous propose de classer dans l'ordre suivant les Communes et Fabriques qui demandent des secours à l'État pour réparations à effectuer aux églises et presbytères, savoir :

1. Lapomarde — Réparations au presbytère... 300 »
2. Laprade. — Assainissement de l'église..... 1350 19
3. Leuc. — Construction d'une voute à l'église.. 1600 »
4. Gourvieille. — Const^{ns} et réparations diverses. 1535 »
5. Roubia — Réparations au presbytère..... 2500 »
6. Félines. — Réparations à l'église..... 1500 »
7. Ricaud. — Construction du clocher..... 2436 94
8. Fonters-du-Razés. — Constr. d'un presbytère.. 2937 »
9. Malves. — Construction d'un presbytère..... 4000 »
10. Argens. — Réparations à l'église..... 3117 73
11. Rennes-le-Château. — Réparat. au presbytère. 3763 11

Envoyer vos commentaires à : patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr
ou directement sur la news